



ADMINISTRATION

Billet de congés annuels

Mis en ligne le 25 juin 2021

Une réduction de 25 % sur le prix du billet de train de congés annuels est valable pour un trajet aller/retour supérieur à 200 km, une seule fois par an sous certaines conditions.

Un formulaire, disponible à l'accueil de la Direction des Ressources Humaines, doit être complété par l'employeur. Il est vivement conseillé de prendre en compte les délais de traitement.

Il est rappelé qu'avant tout départ en congés, une demande de congés doit être préalablement validée par le responsable de Service.

Livry-Gargan VILLE DE 

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3 PLACE FRANÇOIS-MITERRAND - BP 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43